



LOUS MITIEYS

AZZUR

74



Le bulletin d'information de la commune d'Azur



Le Mot du Maire

Dans quelques semaines, je vais quitter ma fonction d'élu de la Commune d'Azur.

Vous m'avez accordé pendant 43 ans (7 mandats consécutifs) votre confiance. Cette confiance, vous me l'avez renouvelée ces 25 dernières années dans la fonction de Maire.

J'ai œuvré au quotidien, avec rigueur, pour accomplir cette tâche du mieux possible, avec le désir de travailler pour le bien commun et la volonté de faire d'Azur un village moderne et entreprenant, tout en préservant son identité.

Pendant mes 4 mandats de Maire, Azur a grandi, Azur a changé, mais reste Azur.

Cette entreprise, je ne l'ai pas menée tout seul, mais avec l'ensemble de mes collègues successifs de la municipalité que je salue et remercie du fond du cœur.

Je remercie les secrétaires de Mairie qui m'ont accompagné dans cette tâche ô combien passionnante. Nous avons la chance d'avoir des secrétaires de Mairie compétentes, dynamiques, réactives et au fait de tous les dossiers administratifs qui ne vont pas en se simplifiant.

J'ai beaucoup appris au cours de mes mandats successifs. S'impliquer dans la vie locale et l'action publique est une chose exigeante mais passionnante.

Je souhaite simplement que les prochaines politiques publiques menées restent sur les mêmes valeurs de solidarité, d'animation et de convivialité pour qu'Azur reste une Commune où il fait bon vivre pour tous ses habitants.

Bonne année à tous.

Michel Laussu.

Au fil des dossiers

Lors des élections de mars 2014, le Conseil Municipal actuel s'est engagé à concrétiser des projets utiles et judicieux pour le bien-être de tous les Azuriens.

Aujourd'hui, à l'approche de la fin de notre mandat, nous allons tout au long de ce bulletin municipal vous présenter le bilan de ce programme d'actions. Nos engagements pour développer la Commune (et par la même continuer à améliorer sa qualité de vie) ont été tenus.

Bâtiments : patrimoine bâti



Mairie :

- Elle est dorénavant beaucoup plus fonctionnelle. L'accueil des administrés est de meilleure qualité et les conditions de travail des personnels sont optimisées.
- La rénovation de la façade et la décoration en trompe l'œil sur la façade Sud par Monsieur Potonnier, ainsi que l'éclairage du bâtiment viennent parfaire l'ensemble.

Habitat :

- Cession des logements de l'ancien logement des enseignants et du presbytère à l'office XL Habitat (OPH des Landes) et construction de 2 logements sur cette dernière.
- Construction de 6 logements, Rue du Gnoy : les locataires ont pu prendre possession de leur appartement dès décembre 2014.
- Engagement de la Société « la Clairsienne » pour réaliser 10 logements au Lotissement « les Jardins de la Cigale ».

Médiathèque :

- Aménagement de la bibliothèque médiathèque

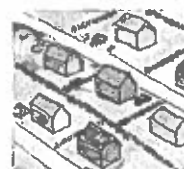
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

- Continuité de l'organisation des repas des aînés
- Aides aux familles : dossier APA, participation à la télalarme
- Portage des repas à domicile gratuit : la Mairie a fait l'acquisition d'une armoire réfrigérée pour assurer la continuité du froid

Association DFCI

Un projet d'aménagement d'aire de stockage de bois, « Chemin de Labèque » et une amélioration de la desserte de l'aire, Route de Moliets, sont à l'étude.

Lotissements



Au terme des différents PLU, plusieurs aménagements de lotissement ont été autorisés. Deux lotissements ont été réalisés par la Commune :

- « Le Gnoy » : 10 terrains avec accession à la propriété et 6 logements HLM
- Tahurat : 3 terrains avec accession à la propriété et 1 terrain réservé pour la création du pôle médical.

Les lotissements en cours de viabilisation ont autorisé l'aménagement de 75 terrains à accession à la propriété et 14 logements à loyer modéré

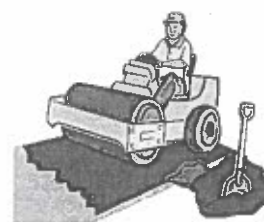
Aire de jeux pour les enfants



L'aire de jeux dans le parc de la salle François Mitterrand a été entièrement renouvelée avec l'aide des bénévoles que je remercie une nouvelle fois.

Les jeux ont été changés et le sol a été doté d'un revêtement synthétique plus facile à entretenir. A noter, cette aire de jeux a été primée par le Comité Départemental des Landes.

Voirie communale



- Aménagement de la Rue Gaston Nougaro avec un réseau de voies douces desservant les autres espaces verts.
- Réhabilitation des trottoirs Avenue Emile Sescousse.
- Création de la voie verte Azur-Soustons, elle permet de relier la boucle vers Soustons, Vieux Boucau et Messanges.
- Rénovation des voies Chemin du Moulin et Chemin de Pesson
- Le Département a également réalisé la reconstruction du « Pont du Miey ». C'est aujourd'hui un magnifique ouvrage.

Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme est terminé depuis 2014. Il a permis la continuité de l'urbanisation du village.

Il a également autorisé la réalisation de 2 champs photovoltaïques, sous la responsabilité de la société NEOEN. Un champ, situé au Nord, a la particularité de stocker l'électricité pour une meilleure régulation du réseau ENEDIS. C'est un projet unique en France de cette capacité. Jusqu'au 30 novembre, la production cumulée des 2 champs, s'élève à plus de 12 millions de kw, soit l'équivalent en électricité pour 4 800 habitants.

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, sous la responsabilité de MACS est en cours. Il apportera peu de modifications sur la Commune mais entraînera, entre autres, des restrictions environnementales.

La forêt



La forêt communale (250 ha de superficie) était auparavant gérée par les élus et les employés de la Commune. Aujourd'hui, ce n'est plus possible.

L'entretien a donc été externalisé et la gestion transférée à l'Office National des Forêts. C'est un changement radical que nous avons dû prendre pour être en accord avec la législation.

6 ha de terrain ont été cédés à diverses sociétés pour permettre la réalisation de divers projets (ex : Dinosaures Parc).

Cimetière

La gestion du cimetière est devenue plus rigoureuse. Un nouveau plan avec les identités de tous les défunts a été réalisé.

Nous avons construit un second columbarium, ainsi qu'un Jardin du Souvenir.

La réfection du mur Nord et les aménagements vont valoriser et embellir le lieu, tout en conservant les fonctions premières de recueillement et rassemblement.

SYDEC : éclairage public

Quelques travaux :

- Extension des réseaux Rue des Chênes Lièges et Impasse Picasso
- Ajout d'un candélabre Rue des Ortolans
- Programmation de l'éclairage nocturne des diverses rues.

Tourisme

Azur, grâce à ses campings, ses locations meublées, ses espaces liés aux activités nautiques, son parc d'attraction, est devenu une destination touristique très appréciée. Ce sont des milliers de touristes qui séjournent dans notre village chaque année. Dinosaures Parc a enregistré une fréquentation record de plus de 20 000 visiteurs. Les nombres de cyclistes sur les voies vertes et d'utilisateurs des navettes Yégo Plages ont enregistré des progressions à 2 chiffres. Ces 2 dispositifs sont des atouts pour Azur.

Rappelons ici que le produit de la taxe de séjour est affecté aux dépenses favorisant la fréquentation touristique de manière générale.

La démarche zéro phyto a été engagée par les employés du service technique. Par contre, notre adhésion au concours « Paysages et Cadres de vie », diligenté par le Comité Départemental du Tourisme, va nécessiter une action plus soutenue et une implication plus forte afin de retrouver une belle image de notre village.

SITCOM : collecte et traitement des ordures ménagères



- Mise en place d'un point tri au stade et un second au Gnoy
- Déplacement du point tri Rue des Libellules vers la Route du Pont du Miey
- Construction de la nouvelle usine de valorisation énergétique avec production d'électricité revendue à EDF

SIVU pédagogique du Marensin



Principaux travaux :

- Ecole d'Azur : des travaux mineurs de peinture jeux dans la cour de récréation et un changement de clôture
- Ecole de Messanges : création d'une dixième classe, réaménagement de l'ensemble de la cour de récréation avec création de jeux (basket, hand, ...), création d'une salle pour la directrice
- Ecole de Moliets : réhabilitation de la cour de récréation et création d'une salle pour les enseignantes.

Le Maire d'Azur a assuré la présidence de ce syndicat durant 6 années de mandat.

Divers

- Poursuites de l'élaboration du bulletin municipal deux fois par an
- Défense des traditions (chasse, pêche, pain et fromage du 14 juillet, maïades, fêtes locales...)
- Aides aux jeunes (diplômes, permis de conduire)
- Soutien aux associations que l'on remercie pour leur implication dans la vie du village
- Participation aux journées culturelles (dont Estanqu'Arts) depuis 2 ans



Principales actions menées :

- Amélioration des réseaux d'eau potable
- Extension des réseaux assainissement : quartier Pesson, Route de Messanges
- Création EMMA (Eau Marenne Marensin Assainissement) qui est le regroupement du Syndicat du Bassin de la Vallée de l'Adour (SBVA) et Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement du Marensin (SIEAM). Pour les usagers que nous sommes, pas de changement notable.

Le syndicat mixte « **EMMA : les Eaux du Marensin – Marenne – Adour** », issu de la fusion du SIEAM et du SMBVA va fêter sa première année d'existence le 1er janvier prochain dans un contexte général tendu et anxiogène. Il doit cependant répondre au double enjeu de satisfaire les besoins des habitants et de participer au développement du territoire.

En effet, le syndicat doit intégrer dans ses prévisions d'investissements à moyen et long terme :

- l'augmentation significative de la population du territoire,
- la fourniture au meilleur prix d'une eau de qualité,
- la baisse importante des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- l'augmentation des prix de l'énergie,
- le maintien des installations et des équipements à un haut niveau technique,
- le respect des règlements et des normes de qualité comme la potabilité de l'eau et la protection des captages, les rejets, les qualités des boues des stations d'épuration, etc.

et assurer à court terme le fonctionnement de la structure grâce au travail quotidien de ses 52 agents.

Le montant total prévisionnel des dépenses d'investissement sur la période 2019/2025 est estimé à 18,5 millions € pour l'eau et de 20,88 millions € pour l'assainissement.

Pour le secteur « Marensin » (ex SIEAM) les investissements 2020 seront :

- 1 330 000 € pour l'eau (nouveau forage à Moliets, canalisation Messanges/Moliets, renouvellement de conduites sur l'ensemble du secteur, réhabilitation toiture surpresseur à Azur etc)
- 1 440 000 € pour l'assainissement (rénovation de la station de Moliets, chemisage de réseaux, à Azur Poste la Paillotte, RD50, rue des chênes lièges, etc)

Les tarifs 2020 en eau potable et en assainissement sont les mêmes qu'en 2019.

- pour l'eau potable :
* 49,00€ HT de part fixe/an
* 0,90€ HT/M3 consommé + redevance prélèvement et redevance pollution domestique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne /M3

- pour l'assainissement :
* 55,00€ HT de part fixe/an
* 1,086€ HT/M3 consommé + redevance Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux/M3.

Informations diverses

Recensement militaire (ou citoyen), JDC et service national

Tout jeune Français, qui a 16 ans, doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou du consulat s'il habite à l'étranger). C'est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

La démarche se fait à l'initiative du jeune. Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents. Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

Le jeune doit aller :

- à la mairie du domicile, s'il habite en France,
- au consulat ou à l'ambassade de France, s'il réside à l'étranger.

Dans certaines communes, il est également possible de se faire recenser par internet (mais pas à Azur pour le moment).

À noter : les Français qui possèdent une autre nationalité doivent le signaler au consulat s'ils souhaitent bénéficier des possibilités offertes aux doubles nationaux.

Pièces à fournir

- une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple),
- un livret de famille à jour.

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Quand se faire recenser ?

La période de recensement varie selon la situation du jeune au regard de la nationalité française.

À savoir : si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Français de naissance

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Personne ayant acquis la nationalité française

Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Personne bénéficiant de la faculté de rejeter la nationalité française

Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

Quels sont les effets ?

Attestation de recensement

À la suite du recensement, la mairie (ou l'autorité consulaire) délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Il n'est pas délivré de duplicata en cas de perte ou de vol, mais il est possible de demandeur un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Suite au recensement

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

À savoir :

si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la JDC, il peut présenter dès le recensement sa carte d'invalidité.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac, permis de conduire, etc.) avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Après avoir procédé à votre recensement, vous devez accomplir, sur un site militaire, une *journée défense et citoyenneté (JDC)*, anciennement appelée *journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)*.

La convocation est adressée par votre centre du service national (CSN) de rattachement. Elle intervient entre la date de recensement et vos 18 ans (ou dans les 3 mois qui suivent votre recensement, si vous devenez Français entre 18 et 25 ans).

L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de la session.

Votre participation étant obligatoire, si vous rencontrez des difficultés sur la date ou sur le lieu proposé, il convient d'adresser à votre CSN une demande pour d'autres dates ou d'autres lieux. Cette demande doit parvenir au plus tard 15 jours après la réception de l'ordre de convocation.

Si vous êtes salarié ou apprenti

Sur présentation de la convocation, vous bénéficiez d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'une journée. Votre employeur ne peut pas réduire votre rémunération mensuelle, ni décompter cette journée de vos congés annuels.

Si vous vivez à l'étranger

Les consulats et les ambassades se substituent aux CSN pour réaliser les convocations.

Si vous êtes invalide

Vous pouvez demander à être exempté de participation à la journée défense et citoyenneté en présentant :

- soit une carte d'invalidité (80 % minimum),
- soit un certificat médical délivré par un médecin agréé par le ministère de la défense indiquant que vous êtes définitivement inapte à participer à cette obligation.

Après la journée défense et citoyenneté

Certificat de participation

Si vous avez participé aux activités, un certificat individuel de participation vous est remis à l'issue de la journée. Ce certificat est nécessaire pour passer les concours et examens d'État (dont le permis de conduire), avant l'âge de 25 ans.

SURF



Quelques nouvelles sportives d'Azuriens expatriés :

- Nadia MILHAU (catégorie cadette) :
 - o Championne de Guadeloupe
 - o Championnat de France : 3^{ème}
 - o Championnat du Monde : 22^{ème} sur 80
- Peyo MILHAU (catégorie junior handicap) :
 - o Champion de France de longboard

Cérémonie du 11 novembre

De nombreux Azuriens ont participé à la journée de commémoration de l'Armistice de la guerre 1914-1918, le 11 novembre dernier. Deux Azuriens, Claude Larue et André Roulet, ont reçu la médaille de combattant en Algérie. Nous leur adressons toutes nos félicitations.

Un vin d'honneur, offert par la municipalité, a clôturé cette cérémonie.

Repas des aînés

Près de 120 aînés ont participé au traditionnel repas offert par le CCAS et servi par les bénévoles. 25 colis ont été distribués.

Association Maillâges

Il s'agit d'une association de cohabitation intergénérationnelle qui intervient depuis bientôt 2 ans dans Les Landes. L'un des objectifs est de rompre l'isolement des seniors en leur proposant d'héberger une personne plus jeune (étudiants, salariés, retraités, ...)
Maillâges vous propose de partager une expérience fondée sur les relations humaines et sur les échanges non monétaires.

Tél : 07.69.49.54.67

Mail : associationmaillages@gmail.com

XLandes info

Le Conseil Départemental des Landes lance son nouveau site d'information en ligne, xlandes-info.fr.

Conçu comme un véritable journal multimédia en ligne, son objectif est d'aider à une meilleure connaissance et compréhension des politiques publiques mises en œuvre par le Département. Il s'agit également de donner une meilleure visibilité aux initiatives des partenaires du Département dans les territoires, de renforcer le lien avec les citoyens, les élus locaux et les acteurs socio-économiques en ouvrant des espaces de discussion et de contribution

Aides au permis de conduire

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une aide pour le passage du permis de conduire pour les jeunes Azuriens.

Cette aide sera versée sur présentation du permis de conduire (pour voitures, véhicule B) et à condition que la personne s'engage auprès d'une association Azurienne et qu'elle y participe activement.

Le Département des Landes a également mis en place un dispositif permettant de bénéficier d'une aide pour l'inscription et le passage de l'examen du permis de conduire en échange d'un engagement citoyen. Pour plus de renseignements, il suffit de consulter le site lande.fr/pack-jeunes.

La Région Nouvelle Aquitaine propose également des aides à la préparation de l'examen du permis de Conduire B mais sous conditions de ressources, pour les jeunes de 17 à 25 ans, en insertion professionnelle. Pour vérifier votre éligibilité, rendez-vous sur portail régional : jeunes.nouvelle-aquitaine.fr

Pour connaître l'ensemble des aides de la région, consulter le site « les-aides.nouvelles-aquitaine.fr ».

Nécrologie

- Jacqueline MAUZIT : avec son mari, Vladimir, elle est à l'origine de la création, en 1962, du Camping la Paillotte, situé sur les bords du lac. Les moyens de communication n'étant pas ceux d'aujourd'hui, ils ont eux-mêmes promu leur camping et la Commune à travers la France et l'Europe. Grâce à leurs actions et leur détermination, leur projet est rapidement devenu une réussite et notre village leur doit beaucoup. Fidèle à son village d'adoption, elle ne l'aura jamais quitté.
- René ROULET : avec le décès de René Roulet, c'est un peu d'histoire de la Commune qui disparaît. Il aimait la nature, connaissait la forêt et était passionné de chasse. L'histoire et la vie du village n'avaient pas de secret pour lui.
- Jean-Claude Faisancieu : comme René Roulet, il était né à Azur. Il a été Conseiller Municipal durant un mandat et Président de l'ACCA. C'est encore un peu de notre village qui s'en va.

Nom des rues

- Nouvelle rue dénommée en commémoration du centenaire de la fin de la guerre 1914-1918 :
 - o Rue Fourgs (dans le nouveau Lotissement des Chevreuils) : soldat Azurien au 33^{ème} RIC, né le 13 janvier 1896 à Azur. Il est décédé à 21 ans à Beaumont (Meuse) le 22 septembre 1917.

Fibre optique

Le déploiement de la fibre optique devrait être réalisé en début d'année 2020.

Recensement de la Population

Cette année, vous allez être recensé. Le recensement se déroulera du 16 janvier 2020 au 15 février 2020 inclus.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au Conseil Municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population: âge, profession, moyen de transport, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour ajuster l'action publique aux besoins des populations :

- Décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, ...)
- Préparer les programmes de rénovation des quartiers
- Déterminer les moyens de transports à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

La Commune d'Azur a recruté deux agents recenseurs : Madame Nadia Darchourak et Monsieur Raymond Breton.

Tout d'abord, dès le 16 janvier 2020, certains foyers trouveront, dans leurs boîtes aux lettres, un courrier ainsi qu'une notice qui vous permettront de vous recenser, via Internet, **avant le 20 janvier 2020** (date limite) sans aucune visite d'un agent recenseur (c'est la nouveauté pour cette année).

Ensuite, à compter du 20 janvier 2020, pour ceux qui ne se seront pas recensés, les agents recenseur se rendront à votre domicile. Ils seront munis d'une carte officielle qu'ils devront vous présenter. Ils sont tenus au secret professionnel. Ils vous remettront les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. Cependant, le recensement en ligne est fortement souhaité car plus rapide et moins de papier. La médiathèque se tient à votre disposition pour toute aide nécessaire.

Merci de réserver votre meilleur accueil aux agents recenseurs.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr

Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Nous remercions par avance de votre participation.

Les élections municipales



Depuis l'an II de la République (1793) jusqu'à nos jours (2020), 135 Conseillers Municipaux ont participé à la gestion de la Commune d'Azur. Les Conseillers ont désigné, durant cette même période, 32 Adjointes au Maire. 15 Maires se sont succédé. Les divers mandats ont duré entre 4 et 25 ans (hormis un remplacement d'une durée de un an, cause décès du Maire). 4 Maires ont assuré la gestion du village plus de 20 ans.

Jusqu'en 1876, seuls les propriétaires étaient électeurs et donc éligibles. On constate que de 1834 à 1918, 5 membres de la famille Nougaro ont assuré la fonction de Maire d'Azur.

Voici un rappel des modalités pour la prochaine échéance électorale des 15 et 22 mars 2020 :

- 1^{er} tour : candidature déposée en préfecture ou sous-préfecture au plus tard le 27 février 2020 à 18h00.
- 2^{ème} tour :
 - o Candidat au 1^{er} tour : pas de dépôt de candidature au 2^{ème} tour
 - o Candidat au 2^{ème} tour : candidature à déposer en préfecture au plus tard le 17 mars 2020 à 18h00.
- Candidature : la déclaration sur le CERFA 14996*03, comportera :
 - o Nom et prénom du candidat
 - o Sexe, date, lieu de naissance, domicile, profession
 - o Signature du candidat
- Bulletin :
 - o Panachage autorisé entre candidats déclarés
 - o Si le nom mentionné n'est pas candidat, le vote est non valable (= nul)
 - o Seul le nom du candidat déclaré est retenu.
- Electeurs : ils ont jusqu'au 7 février 2020 pour s'inscrire sur les listes électorales et devront se présenter obligatoirement avec une pièce d'identité pour voter :
 - o Carte nationale d'identité
 - o Passeport
 - o Carte d'invalidité avec photographie
 - o Carte du combattant avec photographie
 - o Carte d'identité de fonctionnaire d'Etat avec photographie
 - o Permis de conduire
 - o Permis de chasser avec photographie
 - o Carte vitale avec photographie
 - o Titre de séjour pour les membres de l'Union Européenne
- Intercommunalité :
 - o L' élu qui représentera la Commune d'Azur à l'intercommunalité (MACS) sera défini par l'ordre du tableau établi après l'élection du Maire (Maire, adjoints, conseillers municipaux).

Nouveaux services

BOUTIQUE EN LIGNE / DEPOT-VENTE ENFANTS



La boutique www.nossourisvertes.fr, dédiée au monde de l'enfant, a été créée en septembre dernier et vous propose de très jolies pièces seconde main dans différents thèmes tels que :

- Vêtements de 0 à 12 ans
- Jeux, jouets, livres
- Petit matériel de puériculture
- Décoration

Les prix se veulent très doux et vont jusqu'à - 85% du neuf.

Tout est sélectionné avec grand soin ; la qualité des articles et les petits prix sont les essentiels de la boutique qui se veut accessible à tous.

Le dépôt étant situé à Azur, il est possible d'y venir retirer gratuitement sa commande. D'autres moyens de livraison sont également proposés.

Vos armoires, garages ou greniers débordent ? Vous n'avez pas le temps, ou pas envie de les vendre vous-mêmes ? Contactez le service « dépôt » à cette adresse info@nossourisvertes.fr Nous pouvons nous déplacer jusqu'à chez vous pour plus de facilités (voir conditions).

Pour découvrir tous les trésors, rendez-vous sur le site www.nossourisvertes.fr

Vous pouvez également nous suivre sur Facebook & Instagram 😊 et retrouver chaque jour les nombreuses nouveautés mises en ligne ou les articles à venir !!!

Audrey (Créatrice de la Boutique et Maman dénicheuse de bonnes affaires ;)

D'autres services ou artisans se sont installés sur la Commune ces derniers mois :

- Thomas Beaumont propose menuiserie, agencement et mobilier sur Mesure (tél : 06.75.35.39.42)
- Azur Auto Nette pour un nettoyage intérieur ou extérieur de votre voiture (tél : 06.77.91.11.25)
- Azur Affute : affuteur, rémouleur (tél : 06.77.91.11.25)

A compter du 1^{er} janvier 2020, la diététicienne Marine Fischman quitte le pôle médical et Myriam Videau qui exerce en tant que « guide nutritionnel, émotionnel et iridologue » démarrera son activité. Prise de rendez-vous au 06.75.86.96.06.

Diplômes



Félicitations à :

- Romane de la Forge, Célia Martiny, Manon Soares, Luna Pignol, Titouan Vergnaud et Samuel Labrousse pour leur brevet.
- Lucile Fernandes, Paul Fourcet et Fabien Barrère pour leur BAC.
- Anaïs Costa pour sa licence de droit
- Armand Boccand pour son BEP.

Stop au gaspillage alimentaire

Dans le monde, le tiers des aliments destinés à la consommation humaine est gaspillé. En France, on estime que près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont jetées chaque année. Les causes du gaspillage alimentaire sont nombreuses et liées notamment à la perte de valeur monétaire et symbolique de l'alimentation par rapport aux autres dépenses et activités, à l'évolution de la société et de l'organisation familiale, aux nouvelles façons de s'alimenter, au changement de rythme de vie... Et les conséquences sont lourdes tant sur le plan environnemental, qu'économique ou social.

DU CHAMP JUSQU'À L'ASSIETTE, TOUS IMPLIQUÉS

Le gaspillage alimentaire s'observe à tous les stades de la chaîne alimentaire et concerne tous les acteurs : producteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, transporteurs ... sans oublier le consommateur, même s'il n'a pas toujours l'impression de gaspiller.

En effet, bien qu'il fasse preuve d'une certaine vigilance notamment à son domicile, le consommateur a, malgré tout, tendance à jeter : une accumulation de petites pertes quotidiennes (un fond de yaourt jeté à la fin du repas, la pomme oubliée dans la corbeille ...) et des accidents ponctuels qui concernent de plus gros volumes, résultant d'une mauvaise interprétation des dates de consommation, d'un manque de rigueur dans la gestion du réfrigérateur, des stocks, ou encore d'un plat cuisiné dans de trop grosses quantités...

Mises bout à bout, ces pertes finissent par peser lourd : entre 20 à 30 kg par personne et par an, l'équivalent d'un repas par semaine, dont 7 kg de produits encore emballés !

ET NOUS, CONSOMMATEURS, EN QUOI SOMMES-NOUS CONCERNÉS ?

Une étude de l'Ademe montre que la répartition de ces pertes et gaspillages est la suivante : 32 % en phase de production, 21 % en phase de transformation, 14 % en phase de distribution et **33 % en phase de consommation**.

Ce que l'on gaspille le plus, ce sont donc les fruits et légumes et les restes de repas. Un gaspillage facile à réduire en adoptant quelques astuces au quotidien .

QUELQUES ASTUCES ...

pour acheter mieux !

- Rédiger votre liste de courses évite les achats impulsifs et permet de mieux adapter les achats aux repas prévus.
- Adaptez les quantités achetées au besoin de votre famille.
- Vérifiez les dates de péremption avant d'acheter vos aliments
- Faites l'inventaire de votre frigo et de vos armoires à victuailles avant vos achats.
- Établissez les menus de la semaine en tenant compte de ce dont vous disposez déjà.

pour cuisiner les restes !

- Faites de la compote ou des tartes avec vos fruits et légumes un peu abîmés.
- Les restes de pâtes et de riz peuvent s'arranger en salade ou gratin.
- Les viandes et les poissons peuvent finir en hachis Parmentier, brochettes...
- Le pain peut facilement se décliner en pain perdu, croûtons, bruschetta ...

Plus d'infos sur sitcom40.fr ou casuffitlegachis.fr

Etat Civil

Naissances



Lou Hauré, née le 26 juillet 2019
Malo Beaumont, né le 23 septembre 2019
Théa Fridmann, née le 27 octobre 2019

Tous nos vœux de bonheur.

Mariages



Julie Wattiez et Nicolas Douthe, le 12 octobre 2019.
Céline Guis et Michael Lanzada, le 29 octobre 2019

Tous nos souhaits de bonheur.

Décès

Edouard Schmit décédé le 9 août 2019
Jacqueline Mauzit décédée le 2 novembre 2019
Jean Claude Faisancieu décédé le 21 novembre 2019

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

La vie des Associations

Club des Retraités



Après les vacances d'été, nous nous sommes retrouvés en *Septembre*, pour une promenade en barque sur le courant d'Huchet à Léon avec un temps moyen mais pas de pluie, guidés par de sympathiques bateliers très intéressants. Ce fut une belle découverte pour certains d'entre nous. Puis, nous sommes allés déjeuner à l'auberge Le Tenoy à Léon, repas composés de produits locaux. La boutique de l'établissement a également connu un vif succès.

En *Octobre*, à la salle François Mitterrand nous avons pu apprécier un repas accompagné d'une musique d'ambiance, réalisé par Monsieur Pascal Landry et ses successeurs.

En *Novembre*, nous avons partagé un goûter qui a été suivi d'une bourriche. L'après-midi fut conviviale.

En *Décembre*, une sortie est prévue en car pour Dancharia : achats dans les ventes puis « repas – cabaret » avant Noël"

En *Janvier*, nous nous retrouverons autour de la galette des rois.

Pour finir *mi-février*, nous ferons notre assemblée Générale qui sera suivie d'un apéritif et d'un bon repas en musique.

Lors de cette réunion, nous étudierons des projets jusqu'à fin Juin 2020.

Nous espérons que de nouveaux adhérents viendront nous rejoindre et partager de bons moments

A très bientôt et excellentes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Marie MALLET

Gym'Azur

Sport sur ordonnance :

Gym Azur, en partenariat avec l'Association Côte Basque Sport Santé (association d'intérêt général ayant pour objectif de promouvoir l'activité physique comme vecteur de santé et de bien-être), met en place un dispositif innovant de sport sur ordonnance. Il permet à toute personne en situation de sédentarité (présentant ou non une maladie chronique) de se (re)mettre à l'activité physique la plus adaptée à ses besoins en bénéficiant d'un accompagnement selon son profil et ses possibilités physiques.

Le bureau de l'association Gym'Azur reste à votre disposition pour tous renseignements (contact : 06.86.10.48.59)

La Présidente
Sonia QUELEN

Comité des Fêtes



Les sardinades: Celle du mois de Juillet a dû être annulée suite à une météo capricieuse. Celle du mois d'Août a connu un énorme succès. Beaucoup de monde, avec une nouveauté qui a été très appréciée : Le Toro de Fuego
Rendez-vous l'année prochaine.

Les 2 lotos organisés sur l'année se sont très bien déroulés. Toujours autant de monde. Le prochain aura lieu au mois de mars 2020, probablement le 08.

Les fêtes locales ont encore connu un franc succès avec, en ouverture, le mot de Monsieur Le Maire et de la Présidente du comité ainsi que le vice-président des Amis d'Azur, suivi d'un lâcher de ballons aux couleurs locales. Un groupe est venu en ouverture de nos fêtes. Celui-ci a été très apprécié de tous.

L'ensemble de ces 3 jours s'est très bien déroulé. Nous allons nous remettre au travail pour essayer de vous proposer des améliorations, ou nouveautés.

Quant aux manèges, je ne suis pas responsable s'ils viennent ou pas. Un, nous a prévenu la veille qu'il ne viendrait pas et l'autre le jour même car je l'ai harcelé d'appels pour avoir une réponse. Sachez qu'ils font ce qu'ils veulent et c'est très difficile de trouver quelqu'un d'autre. Nous avons quand même pu trouver une structure gonflable afin de pallier un minimum. J'espère de tout cœur que cela ne se reproduise pas.

Manifestations à venir :

Carnaval samedi 22 Février à 15h30.

Nous allons renouveler la 3^{ème} édition du carnaval. Nous vous proposerons un nouveau char avec un nouveau thème. Si d'autres personnes sont motivées à faire un char, ça n'embellira que mieux le carnaval.

Nous avons décidé d'en ré-informer toutes les associations afin de savoir si elles veulent s'investir avec nous dans ce projet.

L'association de la gym est de nouveau partante pour confectionner les gâteaux pour le goûter des enfants. Je les remercie chaleureusement.

Sortie ski dimanche 9 février:

Nous avons décidé de reconduire l'opération gratuité du bus et forfait pour tous les enfants mineurs d'Azur. Ils devront cependant être accompagnés d'un adulte.

Ouvert à tous. Possibilité d'avoir un tarif groupe suivant le nombre de forfaits.

Pour les inscriptions contacter Séverine au 06.13.49.58.56 ou Noémie au 06.64.25.01.81 ou par mail à : comitedesfetesazur@gmail.com

Dès à présent et jusqu'au 31 janvier dernier délai.

Le samedi 25 janvier 2020 à 18h30 aura lieu notre Assemblée Générale à la salle François Mitterrand.

Toutes les personnes désirant s'investir dans la vie associative de notre village seront les bienvenues.

Le comité des fêtes vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'années et vous présente leurs Meilleurs Vœux pour 2020.

Les Amis d'Azur

Cette année encore, les Amis d'Azur tiennent à remercier toutes les personnes ayant répondu présents lors du dimanche des fêtes d'Azur.

Le cochon de lait a une fois de plus attiré son public. Plus de 300 personnes sont venues partager ce moment de convivialité animé pour la première fois par Olivier Jacq, que nous remercions pour sa superbe prestation. Le menu sera reconduit l'année prochaine.

Comme toujours les préparatifs de cet événement se sont réalisés dans la bonne humeur et la convivialité.

Cette année, nous étions près de 50 jeunes à préparer et servir le repas, nous espérons encore plus de bénévoles investis et motivés pour venir renforcer l'équipe durant les années à venir.

Nous remercions également le club de l'US Azur, le Comité des Fêtes, l'ACCA pour le prêt de matériel.

Prochains rendez-vous pour l'assemblée générale qui aura lieu en début d'année, et surtout la traditionnelle Mayade le 9 Mai à la salle François Mitterrand. Nous vous attendons aussi nombreux que d'habitude.

Tous les jeunes de la commune de 15 ans, voulant s'impliquer dans la vie du village et faire partie de l'association peuvent dès à présent contacter Baptiste Fernandes 06 79 71 36 81 ou Thomas Graciannette au 06 40 51 64 01. Toutes les personnes motivées sont les bienvenues.

Bonnes fêtes à tous et à très vite

Tricot - Crochet

Tous les âges et tous les styles se côtoient dans la bonne humeur. Certaines tricotent pour elles-mêmes, pour les bébés, les enfants, les poupées ; d'autres viennent apprendre diverses techniques.

Cette année encore nous avons participé au marché de Noël du village. Nous avons présenté différents modèles qui ont fait le bonheur de bons nombres de personnes. Beaucoup de nos ouvrages sont ensuite offerts à des associations caritatives.

Si vous souhaitez rejoindre le club de tricot, nous vous attendons le lundi et le jeudi de 14h30 à 17h00, Salle de la Mairie. Faire partie de notre club est une façon agréable de rencontrer des gens qui partagent les mêmes passions et de se faire de nouveaux amis.

Pour tous renseignements : anne.marie.azur@hotmail.fr ou 06.47.73.47.39



Depuis le dernier Mitieys, beaucoup d'évènements sportifs se sont produits dans notre club :

- Le 7 juillet, nous avons organisé une compétition sur le terrain à Azur.
- Le 20 juillet, notre équipe de garçon composée de Baptiste Fernandes, Jean-Marie Larrazet, Guillaume Daleau, Yann Gourvenec et Pierre Fernandes (capitaine) a participé au Championnat de France à Brienon Sur Armancon et a terminé 4^{ème}, ce qui nous permet d'accéder pour la première fois à la 2^{ème} division.
- Le 21 et 22 septembre, qualifiés aussi pour le championnat de France par équipe de Tir campagne 3 armes, Baptiste (arc à poulie), Yann (arc nu), Guillaume (arc classique) et Jean-Marie (capitaine) à Chamberry (le lac de la tuille) ont terminé 4^{ème} sur 32 équipes.

Cet été, nous avons accueilli de nombreuses personnes pour nos animations.

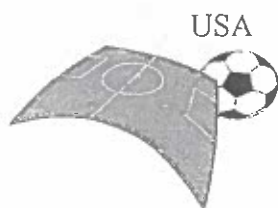
Début septembre, nouvelle saison avec reprise des entrainements tous les mercredis de 16h00 à 17h30 pour les jeunes, de 17h30 à 19h30 pour les adultes et le vendredi de 18h00 à 20h00. Merci aux personnes qui louent la salle le weekend et qui nous laissent nous entrainer le vendredi soir.

Fin novembre, nous avons participé au marché de Noël. Merci à vous tous qui êtes venus malgré le mauvais temps, nous rendre visite.

A côté de toutes ces occupations et animations, nous participons aussi à des concours : Dax, Pontenx les Forges, Messanges, Biarritz, Saint Pierre du Mont.

Vous pouvez nous suivre et voir nos résultats sur notre compte Facebook « Les Archers d'Azur »

Les Archers d'Azur vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'Année et une très bonne année 2020



FOOT LOISIR

Nous avons débuté le championnat amical le 6 octobre avec 16 matchs prévus auxquels viendront se rajouter quelques tournois.

A ce jour, nous avons disputé 4 matchs (2 victoires, 1 nul, 1 défaite).

L'effectif se maintient avec peu de départs et plusieurs arrivées qui viennent renforcer notre équipe composée d'une vingtaine de joueurs réguliers et motivés.

Les entraînements ont repris le 29 août au rythme de 2 fois par semaine.

Depuis le changement horaire, ils se déroulent uniquement le jeudi soir à 18h30, en nocturne, grâce à notre éclairage provisoire.

Le 20 octobre, ce sont 47 participants qui se sont retrouvés à Bordeaux pour assister au match de Ligue 1 opposant les Girondins aux Stéphanois. La rencontre s'est soldée par une défaite 0-1 à la suite d'un match très médiocre de la part des deux équipes. Le retour s'est ponctué par un repas convivial servi dans notre Local.

Le président, le bureau et les joueurs remercient tous les Azuriens pour l'accueil qui leur est réservé lors de leur passage pour la vente des cartes de membre honoraire.

Enfin, nous remercions toutes les personnes ayant participé à nos différentes manifestations ainsi que les bénévoles qui aident à l'organisation des activités et repas du club.

QUELQUES DATES À RETENIR POUR 2020 :

- * *Samedi 21 mars* : Repas du foot à 20^H 30, à l'Espace François Mitterrand, ouvert à tous.
- * *Samedi 13 juin* : de 13^H 00 à 18^H 00 : Tournoi de foot suivi d'un repas à 20^H 30, à l'Espace François Mitterrand, réunissant les participants ainsi que toutes les personnes d'Azur et des environs désirant se joindre à nous.

BONNES FÊTES ET BONNE ANNÉE à TOUS.



La Coop'AZ : l'épicerie participative, gourmande et conviviale, d'Azur

Une nouvelle association vient de naître à Azur. Tout a été très vite : début 2019, Sophie et Fabien viennent habiter dans notre village. Tout leur semble parfait sauf... l'absence de solutions satisfaisantes pour faire leurs courses. Mais ils connaissaient l'existence, de plus en plus fréquente, d'épicerie associatives fondées sur des produits locaux et la participation des consommateurs à la gestion de l'épicerie. Au cours du dernier trimestre, des réunions publiques et des groupes de travail conviviaux ont permis de former une équipe de personnes motivées pour construire précisément le projet. Résultat : à la mi-décembre, une quarantaine de foyers se sont déclarés prêts à participer à l'aventure et l'association « COOP'AZ », est officiellement créée.

L'objectif d'une épicerie participative est quadruple :

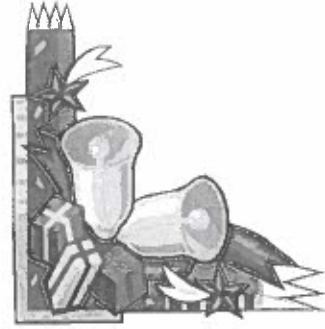
- offrir des produits de qualité supérieure,
- travailler au maximum avec des producteurs locaux,
- pratiquer des prix les plus accessibles possible,
- créer du lien social entre les « consomm'acteurs » qui participent aux choix des produits, à l'approvisionnement, à la vente et à la gestion de l'épicerie.

Pour atteindre cet objectif, l'association vend à prix coutant : elle ne prend aucune marge sur les produits afin que les producteurs et les consommateurs y trouvent au mieux leur compte. Naturellement, cette décision repose sur l'investissement des membres de l'association. Chaque foyer doit donner de son temps (2 à 3 heures par mois), payer un droit d'entrée qui permette l'investissement minimum de démarrage et une cotisation mensuelle de 10 à 15 euros afin de couvrir les charges et les éventuelles pertes.

Seuls, les adhérents à l'association bénéficieront des produits. Ils partagent des valeurs essentielles : respect de l'humain et de son environnement, bienveillance entre tous, soutien de l'économie locale, création de lien social entre Azuriens, réduction de l'impact sur la planète, particulièrement en terme de déchets et d'empreinte carbone. En somme, Le beurre, l'argent du beurre (puisque les produits seront vendus sans marge aux adhérents) et le sourire de la crémière !

Certes, le projet est encore à son démarrage. Mais le chemin accompli en moins de trois mois est encourageant. L'équipe s'est donnée jusqu'au printemps pour trouver le local, des producteurs, organiser la vente et choisir les moments d'ouverture en fonction du nombre d'adhérents et des besoins exprimés. Gageons que, dans le prochain numéro de *Lou Mitieys*, l'adresse du local ainsi que ses horaires d'ouverture seront partagés avec la population azurienne.

En attendant, les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec l'association qui dispose désormais d'une adresse postale à la mairie d'Azur et d'une adresse électronique : epiceriecoopaz@gmail.com.



Michel Laussu, Maire d'Azur

Et

son Conseil Municipal

ont le plaisir de vous inviter à la présentation

des vœux du nouvel an,

le samedi 4 janvier 2020 à 17h30

à la Salle Espace François Mitterrand.

